

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
46 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 4 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.
A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUYE-DENUNCIQUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIERZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES AVANT les journaux de Paris.

Lyon, le 15 septembre 1847.

EXPOSITION DES PRODUITS CHINOIS.

L'Europe regardait, attentive, l'Angleterre s'ouvrant de vive force des communications avec un peuple séquestré des autres nations, vivant d'une vie qui lui est propre, qui lui est spéciale, ayant des mœurs, des lois, une civilisation qui n'ont rien de commun avec les nôtres, se défendant de tout contact avec les étrangers, dans la persuasion que le contact altérerait ce qu'il voulait préserver pur de tout mélange. Quels que fussent les motifs, les intérêts qui dirigeaient la Grande-Bretagne, quelque impie que fût la guerre faite à la Chine pour la contraindre à accepter le poison de l'opium, ses succès, considérés au point de vue matériel, n'en étaient pas moins la plus grande conquête des temps modernes, et, soit qu'elle voulût se faire pardonner le mobile qui l'avait fait agir, soit qu'elle comprit la solidarité des peuples, elle stipulait pour les autres les avantages qu'elle obtenait pour elle-même.

C'est alors que le gouvernement français, cherchant à donner le change à l'opinion publique, essayant de persuader que les intérêts commerciaux lui inspiraient la plus vive sollicitude, se résolut à envoyer une mission en Chine, et invita quelques villes de fabrique à nommer des délégués qui en feraient partie. Quel fut en réalité le caractère de cette expédition? Était-elle guerrière? Non; il eût été absurde de porter la guerre à un peuple auquel on n'avait rien à demander, auquel on n'avait pas songé à rien offrir. Était-elle scientifique? Pas davantage. Était-elle industrielle? Tel aurait dû être le but de sa composition; mais, hélas! on ne lui assigna aucun rôle, on ne lui donna aucune ressource, on ne lui fournit aucuns moyens de servir l'industrie nationale. Ce fut une affaire d'apparat, de vanité, un leurre jeté au pays. Notre ministère voulait avoir l'air de marcher sur les traces de l'Angleterre, de s'égaliser à elle, d'obtenir pacifiquement ce qu'elle avait conquis par les armes; en un mot, ce fut une mystification.

Voilà en effet ce qui se passe : de tous les délégués du commerce, un seul a pris sa mission au sérieux, M. Hedde. Il a étudié le langage, pris les vêtements du pays, pénétré dans l'intérieur, acheté des échantillons, des métiers, des soies, des étoffes, fait faire des dessins indiquant les divers modes de fabrication. Sait-on de quelle protection l'a entouré, l'a couvert le chef de la mission? On l'a laissé sans argent, soit pour vivre dans le pays, soit pour ses achats; quand il a eu épuisé ses ressources personnelles, il a été obligé de recourir à la bourse des Européens, des Anglais; alors on a semé des doutes sur sa solvabilité, on l'a représenté presque comme un intrigant, en sorte que, privé de toute protection officielle, chez un peuple barbare et moins bon, moins doux que les Chinois, il eût peut-être été massacré, que chez un peuple européen il eût pu être arrêté, ou du moins soupçonné de remplir un rôle fort peu honorable. Jugez après cela de la grandeur du but que se proposait le gouvernement français en envoyant une mission extraordinaire en Chine, et de l'importance des instructions qu'il lui avait données. De l'argent dépensé et point de but sérieux, utile.

Malgré l'incurie du ministère et le mauvais vouloir dont il a été l'objet, M. Hedde n'en a pas moins recueilli un nombre considérable d'objets intéressants, et l'exposition du Palais-des-Arts en comptait plus de deux mille appartenant à l'histoire naturelle et à l'industrie de la Chine, de la Cochinchine, du Japon et de diverses localités de la mer des Indes. Les mi-

néralogistes y ont trouvé des échantillons de houille, d'antracite et d'autres combustibles, des marbres, des minerais, des granits, des produits volcaniques, des plombs, des zincs, et ont pu faire des comparaisons nouvelles avec les produits similaires de notre Europe; les chimistes ont pu étudier des éléments de l'art des teinturiers chinois. Malheureusement, ces éléments, fort curieux en eux-mêmes, ne rendront peut-être pas à l'industrie les services qu'elle eût pu obtenir d'études faites sur un vaste plan et qui nous eussent donné les procédés des teinturiers. Les albums, les herbiers renferment une grande quantité de dessins qui peuvent offrir un assez vif intérêt aux amateurs de conchyliologie, d'ichtyologie, d'ornithologie; aux herbiers qui reproduisent vingt sortes de mûriers nous aurions désiré voir joindre une notice indiquant l'espèce de ver qui préfère chacun d'eux, et les échantillons des soies que donne aussi chacun d'eux. Ainsi, nos éducateurs auraient pu juger d'un coup d'œil la plante nutritive, l'insecte et le produit; mais le ministre n'a jamais songé à fournir à la France des renseignements aussi importants.

C'est une idée heureuse que la réunion des mille dessins qui présentent diverses industries dans toutes les phases de la production, de la fabrication, celle de la porcelaine depuis la montagne où l'on recueille le caolin dans des paniers jusqu'à l'atelier où l'on peint les vases, jusqu'au four où ils sont cuits; celle de l'encre de Chine, celle du fer, celle du thé, celle de la soie et de plusieurs plantes textiles dont l'usage nous est inconnu. Cela pique la curiosité, cela plaît, cela charme, sans aucun doute; mais nous cherchons vainement les bénéfices qui en résulteront. Ce n'est pas un catalogue, une notice qu'il faudrait à l'homme qui voudrait étudier avec fruit toute cette collection; c'est un livre, et il n'existe pas.

Si, en envoyant en Chine une mission qui pendant trois ans a pu voir et juger, M. le ministre du commerce eût indiqué son rôle à chacun de ceux qui la composaient; si tous les faits eussent été approfondis, les observations recueillies, consignées dans un livre où chaque spécialité aurait apporté son tribut, nous aurions aujourd'hui l'ouvrage le plus curieux, le plus complet, sur les mœurs, les lois, les diverses industries de la Chine; nous aurions un manuel qui pourrait servir de guide dans beaucoup de cas à nos éducateurs, à nos filateurs, quelquefois à nos fabricants, et qui donnerait au moins à tous de précieuses indications. Au lieu de ce livre utile, nous avons une collection divisée en deux parts dont l'une appartient à l'Etat, l'autre au délégué; elle sera promenée dans quelques grandes villes, puis tout sera enfoui dans les cartons; il en restera quelques souvenirs, il n'en sortira que bien peu de chose pour l'art, pour l'industrie surtout qu'on semblait vouloir favoriser en lui offrant des objets de comparaison, en lui enseignant des secrets qui lui étaient encore inconnus.

L'exposition des produits de Chine avait pour Lyon un intérêt qu'elle ne peut offrir à aucune autre ville; il ne s'agissait pas pour nous de satisfaire à un vain désir de curiosité, mais d'étudier des procédés de fabrication qui diffèrent essentiellement des nôtres et qu'il faut examiner avec attention avant de se prononcer sur leur emploi, avant de décider s'ils sont inférieurs ou supérieurs à ceux de l'industrie lyonnaise.

En voyant ces dessins, ces peintures, qui allaient saisir les travailleurs chinois dans les mille petits détails de leurs occupations journalières, qui nous révélaient sinon leurs moyens, du moins leur mode de travail; en considérant ces matières premières, ces productions brutes que le talent transformera;

en examinant ces nombreuses transmutations; en remontant lentement du fil arraché à la plante, du brin donné par le bombyx, jusqu'au vêtement du mandarin, de la femme noble, de la fille du peuple, aux étoffes légères, aux foulards, aux mouchoirs, aux velours, aux magnifiques crêpes de Chine qui qui forment aujourd'hui même un article important de la richesse d'exportation lyonnaise, nous n'avons pu nous défendre d'un mouvement d'émotion. Deux peuples, deux mondes, séparés par une barrière infranchissable jusqu'ici, étaient en lutte.

Ce n'était pas une guerre de soldats qui s'ouvrait; la France n'avait pas à suivre du regard ses enfants armés allant combattre à deux mille lieues de la patrie. L'Angleterre, dans un intérêt tout spécial, s'était chargée de saper la vieille muraille chinoise, d'ouvrir à l'Europe des contrées inexplorées. Qu'en allait-il sortir? Des combattants? Ils en sont encore aux premiers rudiments d'une guerre barbare; ils poussent de grands cris pour effrayer l'ennemi; ils pensent l'intimider en lui présentant des peintures grotesques. Des navires formidables? Leurs capitaines ignorent la grande navigation et l'art de conduire loin des côtes ces lourdes machines; la vapeur appliquée aux voyages des mers leur est inconnue. La Chine n'est pas seulement, sous ce rapport, en arrière d'un demi-siècle; elle en est encore aux éléments des âges écoulés; elle n'a pas dépassé les Phéniciens. Un autre intérêt s'attachait, pour nous, à la conquête anglaise.

Une concurrence commençait, sur les marchés de l'Europe et de l'Amérique, entre Lyon et la Chine, entre un empire et une ville. La concurrence! c'est-à-dire la forme des batailles nouvelles dans notre temps où l'industrie et le commerce sont devenus les plus actives puissances, sinon les plus formidables. Des deux côtés des armées de travailleurs se disputant les débouchés, les places de consommation, les entrepôts. C'est donc sous ce rapport, et sous celui-là seulement, que, dans un second article, nous étudierons les métiers et les étoffes qui sont pour notre ville les objets les plus importants de l'exposition.

On se rappelle sans doute qu'il a été plusieurs fois question de créer à Lyon un cours d'économie politique; nous avons eu l'occasion alors de nous expliquer sur la création de ce cours. Aujourd'hui on a modifié le projet qu'on avait eu d'abord, et le conseil municipal vient de décider la création d'un cours de législation industrielle et commerciale. Nous avons déjà à Lyon un cours de droit commercial; ne pouvait-on pas engager le professeur qui en est chargé à le rendre plus complet en y joignant ce qui se rapporte à la législation industrielle?

Nous n'avons pas sous les yeux le programme du cours qu'on se propose d'établir, mais nous n'en sommes pas moins certains que les matières dont il se compose sont parfaitement conformes à celles qui doivent servir de base à un cours de droit commercial un peu étendu. Ainsi, nous allons donc avoir en réalité deux chaires de législation commerciale, et pourtant il est de toute notoriété que le cours qui existe déjà n'attire qu'un très petit nombre d'auditeurs. Voilà donc une nouvelle dépense que la ville va s'imposer sans une utilité bien palpable.

Nous voudrions bien qu'on comprit enfin que l'enseignement du droit ne peut pas être scindé, qu'il faut établir une faculté de droit à Lyon et ne pas s'occuper d'y enseigner des parties détachées du droit. Le droit commercial ne peut être séparé du droit civil, on ne peut bien connaître l'un sans étudier

FEUILLETON DU CENSEUR. — 16 SEPTEMBRE 1847.

LA DEMOISELLE DE COMPAGNIE.

(Voir les numéros des 13-14 et 15 septembre.)

III.

M. DUCHESNE.

M. Duchesne arriva le lendemain, comme l'annonçait sa lettre.

C'était un homme de quarante ans, de taille moyenne et de forte carrure. Sa physionomie commune indiquait la finesse des gens d'affaires, et rappelait assez bien en même temps ces moines sensuels et lubriques que le ciseau moqueur des artistes du moyen-âge a burinés sur le portail de nos cathédrales.

On ne pourrait imaginer un contraste plus complet et plus choquant que celui de cet homme et de celle dont le sort avait fait sa compagne. Si donc il n'y avait pas eu lutte entre des natures si différentes, c'est que M^{me} Duchesne, dans sa résignation dédaigneuse, avait enseveli ses plaintes et ses griefs dans le plus profond de son cœur, se consolant par ce plaisir amer qu'on éprouve à sentir saigner une blessure imméritée. Elle n'était point de ces femmes que les jouissances du luxe et l'orgueil de l'opulence dédommagent de tous les mécomptes; mais, si elle eût eu cette faiblesse, la consolation de n'avoir pu la satisfaire que par son mariage lui eût bientôt manqué.

Tres peu de temps après son mariage avec M. Duchesne, la mort avait frappé dans des branches collatérales de sa famille de ces coups bizarres et redoublés par lesquels elle se plait quelquefois à faire le pauvre riche contre toute espérance et toute probabilité. En moins de deux ans, Suzanne recueillit de divers héritages une fortune de plus de six cent mille francs, et M. Duchesne, qui ne l'avait épousée que pour satisfaire sa vanité, se trouva, de la sorte, avoir fait une excellente affaire.

Max ne connaissait pas M. Duchesne, et il ne répondit que par une réserve glaciale à la politesse contrainte de celui dont il était l'hôte.

Il paraît que je déplaçais à ce M. Max qui m'a déçu si fort lui-même au premier abord, se dit le parvenu blessé dans sa vanité. Antipathie pour an-

tipathie, et antipathie franche. Tant mieux! il me débarrassera plus tôt de sa présence.

— A propos, demanda-t-il à sa femme, et votre demoiselle de compagnie, en êtes-vous toujours contente? N'est-elle pas au château aujourd'hui?

— J'en suis toujours satisfaite; elle doit être dans sa chambre. Auriez-vous quelque chose à lui dire?

— Oh! mon Dieu non. Je la verrai bien, du reste, avant ce soir.

Le dîner réunit les hôtes du château, mais, à l'exception de M. Duchesne, ils se montrèrent contraincts et préoccupés.

M. Duchesne ne parla guère plus, mais il fit infiniment plus d'honneur au repas que les trois autres convives.

A neuf heures, chacun s'était retiré dans son appartement; à onze, toutes les lumières étaient depuis longtemps éteintes, et le silence le plus complet régnait dans le château; mais minuit avait à peine sonné, qu'un appartement s'éclaira au premier étage. Une ombre se dessina sur les rideaux, grandit, puis s'effaça dans l'obscurité où se replongea presque aussitôt cette partie de la façade. La clarté reparut à une autre fenêtre qui s'ouvrait sur un escalier de service faisant communiquer le premier étage avec un deuxième entresol destiné par l'architecte au logement des gens du château; mais, à l'exception de Louise, tous avaient leurs chambres dans les mansardes.

On marchait lentement et avec précaution, de manière à étouffer le bruit des pas.

En arrivant à la porte de la demoiselle de compagnie, le promoteur nocturne retira une clef de sa poche; mais, en se baissant pour l'introduire dans la serrure, il s'aperçut que Louise avait laissé la sienne. Alors, tournant doucement le bouton, il entra, et, tandis que son regard se dirigeait vers le lit, qui, grâce aux rideaux, était encore dans l'obscurité, il ne put s'empêcher de tressaillir en entendant un léger bruit derrière lui.

— Vous voyez, Monsieur, que je m'attendais à votre visite, dit Louise.

En effet, elle était entièrement habillée.

— Oh! c'est bien, dit M. Duchesne, car on a sans doute deviné quel personnage violait à cette heure l'appartement de la jeune fille; c'est bien. Mais pourquoi m'attendez-vous ainsi? La nuit est-elle donc faite pour la passer sur un fauteuil?

Tout en parlant, il avait pris les mains de Louise et cherchait à l'attirer

à lui; mais elle se dégagait par un brusque effort, et, d'une voix ferme et digne, elle dit à M. Duchesne :

— N'avez-vous donc pas compris, Monsieur, pourquoi je vous attendais?

— Non, vraiment, ma chère; je le saurai quand vous me l'aurez dit.

— Vous avez pourtant appris la mort de ma mère, si récente que je n'en porte pas encore le deuil.

— En effet, M^{me} Duchesne m'en a informé.

— Eh bien! Monsieur, faut-il que je vous rappelle comment j'ai subi l'influence de devenir votre maîtresse?

— Ne parlez pas ainsi, Louise. J'ai employé les seuls moyens qui pouvaient me faire réussir près de vous; mais il n'est maintenant aucun sacrifice auquel je ne sois prêt pour vous les faire oublier.

— Il est des hontes auxquelles on ne se résigne jamais, et celle sous laquelle vous m'avez courbée s'est aggravée de toute la lâcheté de ma trahison vis-à-vis de M^{me} Duchesne. La mort de ma mère m'a rendu toute ma liberté; car je ne tenais que pour elle à l'estime du monde, dont un mot de vous pourrait me priver. Et quelle autre menace pourriez-vous me faire, à moi qui préfère la plus hideuse misère à la vie que je mène dans cette maison? N'essayez donc pas de me retenir par la peur, ce serait inutile; rien ne saurait changer ni même ébranler ma volonté. Daignez donc me dire si vous renoncez volontairement à la domination que vous vous êtes arrogée sur moi; je réglerai ma conduite d'après vos paroles.

— Louise, vous rappelez durement un passé que je voudrais anéantir. Vous n'auriez pas à me le reprocher si, dans ce temps, j'avais pu connaître autre chose de vous que votre beauté. Je vous désirais alors, je vous aime maintenant; je vous aime, entendez-vous? d'un amour exclusif et capable de tous les sacrifices, des plus grands s'il le faut. Pour obtenir votre pardon, je puis abandonner pour quelque temps ces droits qui vous sont odieux, et me résigner à les recevoir un jour de votre libre volonté.

— Je ne veux pas vous tromper, Monsieur; ne nourrissez pas une telle espérance, elle ne se réalisera jamais.

— Vous n'avez donc pas compris, Louise? Vous êtes libre, vous. Ne suis-je pas à la veille de le devenir?

— Je n'aurais jamais cru qu'on pût me proposer de descendre plus bas que vous ne m'avez mise. Laissez-moi, Monsieur, ou je n'attends pas le jour pour sortir de votre maison.

Et la jeune fille accompagna ces mots, prononcés d'un ton si digne, d'un

Le département de la Meuse est vierge de pareilles turpitudes ; distinguons-nous donc par l'amour du bien public.
L'allocution de M. Etienne a été couverte d'applaudissements. Des toasts à la réforme politique et parlementaire, à l'honneur de la France, à l'union des patriotes de la Meuse, ont été portés par M. Chadenet, secrétaire du conseil-général, par M. Briou jeune, juge honoraire à Bar-le-Duc, et par M. Grenier, avocat.
A la suite de ces allocutions, on a chanté la Marseillaise.
Depuis bien long-temps on n'avait vu à Bar-le-Duc une manifestation aussi imposante.

Le commerce général de la France s'est élevé, en 1846, à 2 milliards 457 millions. Il n'y a que 40 millions d'augmentation sur l'ensemble. Ces valeurs ont donné : à l'importation, 920 millions, et à l'exportation, 832 millions ; total : un milliard 772 millions ou près des trois quarts de l'ensemble de nos affaires commerciales. Nous importons en matières industrielles, en produits naturels, pour 862 millions ; en objets fabriqués, pour 38 millions. Nous exportons en produits naturels pour 186 millions ; en objets fabriqués, pour 666 millions. Les chiffres de notre commerce avec les Etats-Unis sont de 242 et 139 millions ; avec l'Angleterre, 192 et 87 millions ; avec les Etats-Sardes, 137 et 92 millions ; avec la Belgique, 150 et 90 millions ; avec l'association allemande, 110 et 80 millions ; avec l'Espagne, 180 et 62 millions ; avec la Suisse, 78 et 45 millions.

Après ces pays, ceux qui offrent accroissement dans notre commerce sont : la plupart des pays du Nord, la Russie, la Suède, la Norvège, les villes anseatiques ; puis l'Autriche, les Etats d'Italie, la Turquie, le Chili et le Pérou, Cuba, les Indes hollandaises et la Chine. Sur les autres pays, état stationnaire ou décroissant.

On remarque dans les résultats de la navigation un certain accroissement. Le mouvement général a compté 52,313 navires et 5 millions 925,000 tonneaux, c'est-à-dire 535,000 tonneaux de plus qu'en 1845. Mais le pavillon étranger a obtenu une bonne part dans cet excédant.

Afrique française.

Le 27 août dernier, un bataillon de la 38^e de ligne, un escadron de hussards et cinquante spahis, avec deux pièces de montagne, sont partis de Sétif, sous le commandement de M. de Barral, colonel du 38^e et commandant supérieur de Sétif, pour chasser le schérif Muley, qui vient encore une fois de soulever les tribus soumises et d'opérer plusieurs razzias sur quelques unes d'entre elles.

Chronique.

M. Fleury se décide enfin, après six mois d'attente, à nous donner un grand premier rôle au théâtre des Célestins. M. Deveria, qui a débuté dans cet emploi par le rôle de Buridan de la *Tour de Nesle*, nous a paru conserver trop religieusement les traditions du bon vieux mélodrame ; c'est, du reste, un acteur intelligent, qui sait composer un rôle.

M. Dorsay, qui a déjà appartenu à notre scène, nous revient avec toutes les qualités et tous les défauts que nous lui connaissons déjà. Il dit bien, à l'assurance qui convient à son emploi ; mais il manque de retenue dans ses gestes et dans ses mouvements.

Ces deux renforts étaient nécessaires à ce pauvre théâtre des Célestins, qui depuis quelque temps vit dans la solitude et l'ennui. C'est toute une troupe à refaire, tout un répertoire à recomposer. Mais nous n'avons rien à espérer de la direction de M. Fleury, qui entretient ce théâtre avec les derniers résidus de son avarice et de son inéptie.

Le Grand-Théâtre, que l'on transforme en scène du dernier ordre par les pièces à grand fracas qu'on y joue, tente de sublimes efforts pour ressusciter chaque soir cette mauvaise farce qu'on appelle la *Traite des Noirs*, et que M. Fleury, avec son intelligence et sa bonne foi ordinaires, avait annoncée comme une merveille dans son nouveau prospectus.

Nos théâtres vont de mal en pis. Il est temps qu'une meilleure direction leur soit imprimée. On a trop fait de concessions à M. Fleury pour ne rien obtenir de lui. Un de ces jours nous aurons à examiner si la triste expérience qu'on a tentée ces derniers temps, en fermant notre Grand-Théâtre pendant l'été, a produit les résultats promis par un directeur qui jusqu'ici n'a satisfait à aucun de ses engagements.

M. Fleury nous écrit pour nous envoyer copie d'une lettre de M^{me} Wildmann, qu'une grave indisposition empêche de se rendre à Lyon. M^{me} Wildmann est en ce moment aux Batignolles. A la lettre de cette dame sont joints deux certificats de médecins constatant son état maladif.

L'exposition automnale de fleurs, de fruits, de légumes et d'autres produits horticoles de la Société d'Horticulture du département du Rhône aura lieu au Palais-des-Arts, à Lyon, les 17, 18 et 19 septembre courant.

L'installation de M. Laborie, nommé procureur-général à Lyon, a eu lieu avant-hier matin au Palais-de-Justice, avec le cérémonial accoutumé.

Des magistrats en grand nombre étaient revenus de la campagne pour assister à cette solennité, et pour témoigner par leur présence au nouveau fonctionnaire que la confiance du roi a appelé à la tête de notre parquet tout le plaisir que leur a fait éprouver sa récente nomination.

(Rhône.)
Le conseil-général du Rhône a parfaitement compris l'intérêt qui s'attache à l'amélioration des embouclures du Rhône. Il a émis, dans sa séance du 4 septembre, le vœu le plus pressant pour que cette affaire soit amenée par l'Etat à une solution définitive, et portée, par le caractère et le développement des travaux qui seront entrepris, à la hauteur d'une question sociale et politique de l'ordre le plus élevé.

Les considérants développés par la commission des intérêts publics nommée par le conseil, qui ont motivé le vœu que nous venons de faire connaître, confirment pleinement les réflexions que nous avons publiées nous-mêmes à ce sujet. Nous publierions prochainement le compte-rendu de la séance qui contient cette importante délibération.

(Idem.)

On lit dans le *Courrier de l'Ain* :
Par ordonnance du roi en date du 7 septembre, M. Morellet, maire de Bourg, est nommé receveur municipal, en remplacement de M. Martin-Perrot, démissionnaire.

Diverses améliorations ont été introduites dans la cité sous l'administration de M. Morellet. Les habitants de Bourg garderont un souvenir de reconnaissance au magistrat qui, pendant plusieurs années, s'est consacré avec zèle et dévouement à la gestion des intérêts municipaux.

Une grande fête artistique se prépare en ce moment dans un petit village de la Côte-d'Or, à Fixin. Dimanche, 49 du courant, à dix heures du matin, aura lieu l'inauguration d'une statue, la *Résurrection de Napoléon*. Ce magnifique bronze est dû à M. Rude. La fête de Fixin est une véritable solennité. M. le préfet y assistera en grand costume, ainsi que M. le maire de Dijon, le général et diverses autres autorités, et, nous assure-t-on, une partie de la garnison (troupes de ligne et dragons), la gendarmerie, les pompiers de Dijon, de Gevrey et autres localités.

(Bien Public.)
Un affreux malheur est arrivé à Pignans (Var). Dans la journée du 6 septembre, la foudre est tombée sur une chapelle sous l'auvent de laquelle s'étaient réfugiées dix-sept personnes ; quatre d'entre

elles ont été tuées, deux ont été grièvement blessées, les autres, à l'exception d'une seule, sont restées quelque temps sans connaissance.

On lit dans le *Courrier du Gard* :
« On a trouvé samedi soir dans le Gardon, en aval de Montfrin, près des ruines de l'église de Saint-Etienne, les cadavres de trois jeunes gens, dont le plus âgé paraissait avoir environ vingt ans, et les deux autres quinze à seize ans ; les trois cadavres étaient convulsivement étreints, ce qui fait présumer qu'ils auront tous péri en cherchant à se porter mutuellement secours. Ces infortunés étaient colporteurs de livres et de gravures ; leurs vêtements et leurs sacs de marchandises ont été trouvés sur le bord du Gardon. On suppose que, venant d'Aramon et se dirigeant sur Montfrin, ils avaient traversé la rivière au gué, et qu'ils avaient voulu s'y baigner ; l'un d'eux se sera sans doute avancé vers un endroit dangereux, et ses compagnons, se précipitant successivement à son secours, auront partagé son sort.

Nous ne savons si l'on a trouvé des indices pour les reconnaître ; les trois corps ont été déposés samedi même, à neuf heures du soir, à la chapelle des Pénitents, à Montfrin, et il doit avoir été pourvu à leur sépulture.

Un événement si malheureux a vivement impressionné tous les habitants de cette commune.

On lit dans le même journal :

Au moment où une course de taureaux avait lieu à Tarascon, la nouvelle se répandit dans l'enceinte du cirque que le feu s'était déclaré dans une métairie, à une lieue de la ville, en aval de Tarascon. Tout aussitôt la cavalerie en garnison, la gendarmerie et un grand nombre de personnes se rendirent sur les lieux et portèrent de prompts secours ; mais déjà l'incendie avait atteint de vastes proportions, et cinq ou six chevaux renfermés dans une écurie avaient péri dans les flammes, d'où il avait été impossible de les délivrer à temps.

Nous ne connaissons pas encore tout le dommage causé par ce sinistre, mais on nous a assuré qu'il était très considérable.

M. le général Dampierre, inspecteur-général de la cavalerie à Oran, accompagné de son aide-de-camp, est arrivé hier par le paquebot d'Oran.

M. le général Blangini, commandant la division de Blidah, est également arrivé à Marseille.

Ces deux généraux et leur suite sont descendus à l'hôtel des Empereurs.

M. Lepeytre, procureur du roi près le tribunal civil de Marseille, vient d'être nommé procureur-général près la cour royale de Caen.

DÉCOUVERTE DU PLATINE DANS LA VALLÉE DU DRAC. — On ne lira pas sans intérêt la lettre suivante, adressée par M. E. Gueymard à un membre du conseil-général de l'Isère, et communiquée par celui-ci à ses collègues :

Grenoble, le 2 septembre 1847.
Je serai en route sous quelques heures pour la vallée du Drac. Je charge mon fils de vous porter le devis pour le chemin du Val-Senestre. N'oubliez pas cette belle carrière (de marbre blanc statuaire), unique sur les trois grands continents d'Europe, d'Asie et d'Afrique. Elle est digne de toute la bienveillance du conseil-général.
Vous m'avez demandé quelques notes sur le platine.
Ce métal fut découvert en 1735, par dom Ulloa, dans les plaines de la Colombie.

Long-temps après, on l'a trouvé sur le revers occidental des monts Ourals.

Il est exploité sur ces deux points, mais le chiffre de production est faible, et ce métal, qui serait si précieux, est encore fort cher à cause de sa rareté.

JE VIENS DE TROUVER LE PLATINE DANS LES TERRAINS MÉTAMORPHIQUES DE LA VALLÉE DU DRAC.

La présence de ce métal dans les Alpes est très remarquable. Sa découverte nous donne des espérances de trouver des gîtes exploitables ; je la dois au laboratoire de chimie fondé (à Grenoble) par le conseil-général en 1826. Je vais poursuivre mes études par ordre du ministre, et dans moins de deux mois j'enverrai à l'Institut un mémoire qui sera accueilli avec intérêt.

Les minerais de fer du bassin de la Verpillière alimentent quatre hauts-fourneaux produisant 500 quintaux usuels de fonte par vingt-quatre heures (250 quintaux métriques).

On doit ces établissements au laboratoire. C'est M. Tranchand, votre collègue, qui m'a remis le premier échantillon.

On doit à une statistique publiée par le conseil-général et au laboratoire le premier et unique établissement de zinc français, fondé près de Vienne il y a dix-huit mois. Il produit 1,200 kilogrammes de ce métal par jour. Dans un an, le chiffre s'élèvera à 2,000 kilogrammes. Ce zinc vaut celui de la Vieille-Montagne (Belgique).

Spectacles du 15 septembre 1847.

GRAND-THÉÂTRE. — 1^o La Fausse Agnès, comédie. — 2^o La Sirène, opéra-comique. — 3^o Un Divertissement.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — 1^o Le Caporal et la Payse, vaudeville. — 2^o Pierre-le-Rouge, vaudeville. — 3^o Les Saltimbanques, parade-vaudeville.

THÉÂTRE DE LA GALERIE DE L'ARGUE. — M^{lle} Félix, ayant parfaitement réussi dans l'essai qu'elle a tenté, jouera une seconde fois le rôle d'Irène dans la pièce de ce nom, après avoir été préalablement maigrée et mise en état de somnambulisme. La représentation aura lieu demain jeudi 16 du courant, et sera suivie de diverses expériences de magnétisme.

CONSEIL-GÉNÉRAL DU DÉPARTEMENT DU RHONE.

SESSION DE 1847-1848.

Suite de la séance du 2 septembre 1847.

Rectification de la route royale n^o 86 à Givors.

Le conseil-général,
Sur le rapport fait au nom de la commission des intérêts publics,
Donne acte à M. le préfet de la communication qui est faite au conseil d'une décision prise le 1^{er} avril dernier par M. le ministre des travaux publics en conseil des ponts et chaussées, ayant pour objet d'adopter le tracé bleu du plan passant derrière l'église et sur le quai, pour la rectification de la route royale n^o 86 dans la traversée de Givors, à l'exclusion du tracé appuyé par le conseil-général dans sa session dernière.

Demande de foires pour la commune de Chambost-Allières.
Sur le rapport fait par un membre de la commission des intérêts publics ;
Vu le rapport de M. le préfet ;
Vu l'avis du conseil d'arrondissement de Villefranche ;
La commission des intérêts publics entendue ;
Considérant que la commune de Chambost-Allières, déjà pourvue de foires nombreuses, n'a point d'intérêt réel à en augmenter le nombre ou à en changer les époques ;
Considérant qu'une foire nouvelle et le déplacement de deux autres auraient pour résultat d'atténuer l'amélioration toujours croissante signalée par le conseil municipal, soit en affaiblissant les foires existantes, soit en rompant des habitudes anciennement contractées ;
Le conseil-général est d'avis que la demande de la commune de Chambost-Allières soit rejetée.

Gratifications pour belles actions.

Vu la proposition de M. le préfet,
Après avoir entendu la commission des finances,
Le conseil-général arrête :
Un crédit de 500 f. est ouvert au budget de 1848, 2^e section, article 4, pour encourager et rémunérer les belles actions.

Assurance des bâtiments départementaux.

Vu la demande de M. le préfet ;
Après avoir entendu sa commission des finances,
Le conseil-général arrête :
Une somme de 611 f. 05 c. est portée au budget de 1848, sous-chapitre 16, article 2, pour payer le montant de la prime annuelle attribuée à la Compagnie Lyonnaise pour l'assurance des bâtiments départementaux et du mobilier affecté au service de ces bâtiments.

Frais d'expertise et de vérification des voitures publiques.

Vu la demande de M. le préfet,
Après avoir entendu sa commission des finances,
Le conseil-général arrête :
Un crédit de 200 f. est ouvert au budget de 1848, sous-chapitre 22, article 7, pour faire face aux frais d'expertise et de vérification des voitures publiques.

Illumination des édifices départementaux.

Vu la demande de M. le préfet,
Après avoir entendu sa commission des finances,
Le conseil-général arrête :
Une somme de 400 fr. est portée au budget de 1848, 2^e section, sous-chapitre 22, article 6, pour les frais d'illumination des édifices départementaux les jours de fête publique.

Dépense du fonds de non-valeurs et de secours pour 1846.

M. le préfet communique au conseil l'état de répartition du fonds de non-valeurs et de secours rédigé et certifié par M. le directeur des contributions directes.

Il en résulte qu'une somme de 59,533 fr. a été accordée sur les fonds de non-valeurs à 58 communes pour pertes éprouvées par la grêle, et à 5 pour pertes éprouvées par l'inondation. La plus grande partie de ces secours a été distribuée entre les cantons de Saint-Genis et de Vaugneray, qui ont été cruellement ravagés par la grêle. Les communes qui ont obtenu le chiffre le plus élevé dans la distribution de ce fonds sont celles de Chaponost, pour 11,031 f. 50 c. ; Sainte-Foy-lez-Lyon, 5,129 f. ; Saint-Genis-Laval, 25,511 fr. 70 c.

Il résulte de l'état de répartition des secours ordinaires certifié par M. le préfet, et dont la somme s'élève à 58,000 fr., que 43 communes ont reçu des allocations équivalentes à plus des trois quarts de la somme principale. Ainsi que pour le fonds de non-valeurs, les pertes éprouvées par la grêle ont déterminé la répartition de ce fonds ; aussi les communes qui ont obtenu la plus grande part dans la distribution sont-elles les mêmes : ainsi, Chaponost figure pour 4,847 fr., Sainte-Foy-lez-Lyon pour 2,586 fr.

Le conseil remercie M. le préfet de cette communication, et le prie de vouloir bien continuer à veiller ainsi à l'équitable répartition de ces secours.

Frais de publication des délibérations du conseil-général.

Un membre de la commission des finances expose que, comme pour les années antérieures, M. le préfet propose l'allocation d'un crédit de 1,000 f. pour faire face aux frais d'impression des procès-verbaux des séances du conseil en 1848.

Le conseil-général du Rhône,
Vu la proposition de M. le préfet ;
La commission des finances entendue ;
Considérant qu'il importe d'assurer le paiement des frais nécessaires à l'impression des procès-verbaux des séances du conseil ; que le montant de ces frais est suffisamment justifié par ceux qui ont eu lieu dans les exercices précédents ;

Délibère :
Un crédit de 1,000 f. sera porté au budget de 1848, 2^e section, sous-chapitre 22, pour faire face aux frais d'impression des délibérations du conseil-général.

Indemnité à l'employé de la préfecture chargé de transcrire les procès-verbaux des séances du conseil.

Le conseil-général,
Vu la proposition de M. le préfet ;
La commission des finances entendue ;
Attendu qu'il importe d'assurer la transcription des procès-verbaux des séances du conseil dans l'intervalle de ses réunions ; que cette opération donne lieu à un travail extraordinaire ; qu'il convient dès lors de l'assurer par une allocation ; qu'il est juste aussi d'accorder une indemnité au garçon de bureau mis à la disposition du conseil pendant sa session ;

Délibère :
Une somme de 250 f. sera portée au budget de 1848, 2^e section, sous-chapitre 18, pour servir d'indemnité à l'employé de la préfecture chargé de transcrire, dans l'intervalle des sessions, les procès-verbaux des séances, ainsi qu'au garçon de bureau mis à la disposition du conseil pendant la session.

Caisses d'épargne.

Sur le rapport d'un membre de la commission des finances,
Le conseil,
Vu le rapport de M. le préfet ;
La commission des finances entendue ;
Considérant que les cinq caisses d'épargne fondées à Lyon, Villefranche, la Croix-Rousse, Tarare et Givors, continuent à remplir d'une manière satisfaisante leur destination ; que l'extension successive de leurs opérations témoigne de plus en plus de heureux résultats que ces établissements produisent sur la moralité des classes ouvrières ; que leur développement, en accroissant leurs dépenses, rend insuffisantes les faibles ressources qu'elles possèdent pour couvrir leurs frais ; qu'il est dès lors de bonne administration de les aider à poursuivre leur œuvre de bienfaisance, de moralité et d'ordre public ;

Délibère :
Un crédit de 3,300 f. sera porté au budget de 1848, 2^e section, sous-chapitre 18, pour venir en aide aux ressources insuffisantes des caisses d'épargne de Lyon, Villefranche, la Croix-Rousse, Tarare et Givors. Cette somme sera répartie entre elles proportionnellement à leurs besoins.

(La suite à un prochain numéro.)

Nouvelles diverses.

Nous lisons dans le *Progressif Cauchois* de Fécamp :
« Il était dit que nous aurions aussi notre plainte à joindre au faisceau de toutes celles qui s'élèvent en ce moment contre l'administration des postes.

« Un artiste logé à Etrétat depuis quelques jours a reçu avant-hier une lettre qu'on avait délicatement coupée par une de ses extrémités, puis remise avec un soin infini dans son premier état. On l'avait seulement recollée un peu trop avant, et à l'intérieur la lettre tenait à son enveloppe, ce qui fit découvrir au destinataire la violation, fort inutile d'ailleurs, qui avait été commise.

« Des témoins ont vérifié le fait à l'instant même, et plainte doit être portée à qui de droit.
« Pour notre part, nous devons ajouter que les journaux de Paris nous manquent souvent et qu'il nous arrive parfois d'en recevoir qui ne nous sont pas adressés. »

« Le préfet de Loir-et-Cher et les deux adjoints qui ont intenté un procès au *Courrier de Loir-et-Cher* ne reculent pas devant le ridicule de cette persécution. Ce journal nous apprend qu'il a reçu une assignation pour mercredi prochain.

« On lit dans le *Précurseur de l'Ouest* :
« M. le général Lamoricière est passé aujourd'hui à Angers, se rendant en Afrique. »

« On lit dans le *Progress de Rennes* :
« L'affaire du collège de Saint-Brieuc suit son cours.
« Le conseil-général des Côtes-du-Nord en a été saisi dans sa

séance du 6 septembre. Un membre a demandé que le conseil exprimât le vœu que le collège fût érigé en collège royal, et déclarât que ce collège n'avait jamais cessé de mériter la confiance des familles.

La première proposition a été votée à l'unanimité; la seconde a excité une vive discussion, mais la majorité l'a admise; sept membres seulement l'ont repoussée.

Le vœu suivant vient d'être émis par le conseil-général de la Drôme:

« En présence des attaques incessantes dirigées contre l'Université, le conseil-général émet le vœu que l'Etat continue de surveiller activement les établissements d'instruction, quelles que soient leur nature et leur dénomination, et fasse exécuter rigoureusement les lois, ordonnances et réglemens actuellement en vigueur, jusqu'à ce qu'une loi nouvelle ait réglé cette importante branche de l'organisation sociale »

Le conseil-général du Nord a émis le vœu qu'il soit présenté aux chambres un projet de loi propre à empêcher que le choix des jurés qui font le service des assises, puisse être influencé par des préoccupations étrangères aux véritables intérêts de la justice.

Le Moniteur publie une ordonnance qui rend au directeur de la bibliothèque royale son titre d'administrateur-général. Cet administrateur touchera 12,000 fr. de traitement. La même ordonnance règle les attributions du secrétaire-trésorier.

On vient d'arrêter un ex-notaire de Saint-Germain, qui se cachait depuis quelque temps, et qu'on accuse de destruction de titres.

Nous lisons dans l'Echo de Vésone:

« Des personnes bien informées assurent que la succession du vieux maréchal Oudinot comme gouverneur des Invalides est réservée au maréchal Bugeaud, s'il persiste à ne pas entrer dans une des combinaisons ministérielles en travail »

Le travail excessif auquel les troupes du camp de Compiègne sont assujéties, joint au mauvais temps qui règne depuis quelques jours, cause en ce moment beaucoup de maladies parmi nos soldats. Les malades abondent dans les hôpitaux et les ambulances. Les terrains où les camps sont assis ayant été choisis sans discernement, il en résulte qu'en sortant de leurs tentes, et quelquefois dans leurs tentes, les soldats ont de la boue et de l'eau jusqu'à mi-jambes.

(National de l'Ouest.)

On prépare en ce moment les appartements de l'Élysée-Bourbon pour l'ambassadeur de Perse, auquel le gouvernement se propose de faire une magnifique réception.

On annonce la conclusion entre la France et la Perse d'un traité de commerce et de bonne amitié. Aux termes de ces conventions, la France devra être traitée, dans les états du shah, comme la nation la plus favorisée, et réciproquement.

C'est à tort que plusieurs journaux annoncent que la banque de France a commencé à émettre ses petites coupures de 200 f. On s'occupe activement de préparer ces nouveaux billets de banque, mais leur émission n'a pas encore eu lieu. On commencera, dit-on, à les mettre en circulation pour la grande échéance du 30 septembre.

Il paraît que la mer Baltique a été dernièrement le théâtre de graves sinistres maritimes. Le vapeur Amsterdam, du Havre, déclare avoir rencontré, parmi une grande quantité de débris de navires, deux cadavres placés dans une position fort remarquable. L'un était debout, c'est-à-dire la moitié du corps hors de l'eau, comme s'il avait un poids aux pieds; l'autre était couché sur les dos, les mains crispées, et dans toute l'attitude d'un homme qui aurait succombé après une longue lutte.

On nous assure que Marie-Christine, partie de Paris, a été rencontrée sur la route de Paris à Bordeaux, mais qu'elle a changé son itinéraire aux environs d'Angoulême pour se rendre plus promptement vers la frontière d'Espagne et y attendre probablement la marche des événements qui ne tarderont pas à surgir dans ce pays.

(Indicateur de Bordeaux.)

La diligence des Messageries Royales qui devait arriver à Bordeaux samedi soir, n'est arrivée qu'hier matin, par suite d'un événement qui a failli coûter la vie à plusieurs personnes. Il existe à Vivonne une vieille maison en saillie sur la route royale, présentant un angle dangereux, contre lequel la diligence est venue se heurter par l'effet d'une faute d'attention peut-être du postillon. Le malheureux conducteur a eu la jambe fracturée en plusieurs endroits, et a été forcé de rester sur les lieux pour recevoir les soins que réclamait son état. Quant à la diligence, son cabriolet a été brisé, sans qu'aucun des voyageurs ait été atteint.

(Idem.)

On sait avec quelle folle prodigalité le marin dépense à terre l'argent qu'il a gagné pendant un voyage de long cours; mais le trait suivant, cité par les journaux de Londres, dépasse toutes les extravagances connues en ce genre.

Deux simples soldats de marine, qui venaient de recevoir leur paie au moment où l'on désarmait le steamer de guerre Pluto, à Wool-

wich, ont parié qu'ils avaleraient, avec du pain, du fromage et des ognons, un certain nombre de billets de cinq livres sterling (125 f.) qu'ils venaient de recevoir, et ils étaient déjà assez avancés dans cette singulière collation, lorsque leurs camarades les ont empêchés de continuer.

Un lettre de Montréal (Bas-Canada) raconte l'arrivée de 23,000 Irlandais fuyant la désolation de leur patrie. Plusieurs sont morts en arrivant, et ce qu'il y a de plus terrible, c'est qu'ils ont apporté la peste. Sur 46 religieux qui existent à l'hôpital général, 24 avaient déjà été atteints à la date de la lettre (22 juillet). Sur 170 orphelins irlandaises reçues dans un établissement de charité, 40 avaient succombé en quelques jours.

On écrit de Francfort-sur-l'Oder, le 6 septembre:

Dans la nuit de vendredi à samedi dernier, l'un des gardiens de la troisième section du chemin de fer de notre ville à Berlin aperçut que, sur un point de cette section, plusieurs rails avaient été enlevés, et que non loin de là des bûches et de petits troncs de pierres étaient posés sur les lignes de rails.

Un convoi arrivant dans ce moment même de Francfort-sur-l'Oder, le gardien lui fit le signal d'arrêter, ce qui fut exécuté immédiatement par le conducteur de la locomotive, et ainsi le convoi évita le malheur dont il était menacé.

Vers le matin, le gardien a été trouvé assassiné à côté du rail-road; il avait la poitrine percée de plusieurs coups de couteau. On n'a pas encore pu découvrir l'auteur de ce crime atroce.

Nouvelles Etrangères.

ESPAGNE.

Un journal de Madrid publie la nouvelle suivante: « Le duc de Glucksberg s'est rendu à la secrétairerie d'état pour protester contre le décret d'amnistie publié par le gouvernement, et qu'il considère comme blessant les intérêts français. Le gouvernement a demandé que la protestation lui fût donnée par écrit, mais l'ambassadeur a refusé. Nous donnons le fait pour très certain »

Le cabecilla el Ebanista, dont on n'avait plus entendu parler depuis quelques jours, vient de paraître de nouveau sur la scène. Il a traversé avec une petite bande le gué de San Jiliao pour se diriger vers les montagnes de Friol. La nuit suivante il se trouvait dans les montagnes de Santa Marta et d'Acavedo. Le chef politique de Lugo, qui communique cette nouvelle au ministre, n'a garde d'oublier d'ajouter, comme de coutume, que la bande d'el Ebanista a été vivement poursuivie, qu'on lui a fait deux prisonniers et enlevé différentes armes.

Les bulletins de la Catalogne ressemblent au reste assez à ceux de la Galice; ils racontent toujours de brillantes victoires, des avantages importants, et, le lendemain de leur prétendue défaite, les carlistes sont aussi entreprenants, aussi puissants que la veille. Il faut donc toujours se tenir en garde contre ces narrations exagérées dont nos correspondants eux-mêmes ne sont pas toujours complètement exempts; c'est ainsi probablement qu'il faut expliquer plus d'une nouvelle, et peut-être la suivante:

Les premiers jours de ce mois, après une marche de plus de huit heures, le brigadier Baixeras est parvenu à joindre et à battre complètement la faction de Bou à Viladrau, puis une seconde fois à Monseny. La colonne de Baixeras n'aurait éprouvé aucune perte.

Le commandant de carabiniers de la province de Gironne, informé que, dans les environs de la frontière de France, la faction avait caché des armes, s'est rendu dans ce parage à la tête de quelques hommes, et, après une marche périlleuse dans des lieux escarpés des Pyrénées, il a fini par découvrir le dépôt qu'il cherchait, et qui consistait en vingt fusils, six baïonnettes et quelques autres armes.

La colonne du district de Falset, sous les ordres du commandant Angel Cos-Gayon, a donné la chasse à Cendros et autres cabecillas, qui se sont dispersés, ont perdu un homme, et en ont eu en outre quelques uns de blessés, ainsi que semblent le témoigner les traces de sang que l'on a remarquées en différents endroits.

Les factieux qui se tiennent dans les environs d'Olot font de grands efforts pour armer et organiser leur cavalerie; ils ne négligent rien pour se procurer des chevaux, et volent tous ceux sur lesquels ils peuvent mettre la main. Ils comptent déjà quelques cavaliers bien armés et bien équipés, et ayant des selles neuves faites, suivant toute apparence, dans le pays même. Est-ce que les carlistes se préparent à réunir leurs bandes et à combiner leurs efforts pour tenir franchement la campagne?

Les factions réunies de Vilella, de Griset et de Magne sont descendues de la montagne et sont entrées à Arbos au nombre de trois à quatre cents hommes; elles n'y ont commis aucune déprédation et en sont sorties quelques heures après.

En Navarre, l'agitation est grande. On a ordonné la quinta (la conscription), et les têtes se montent. Les Navarrais sont belliqueux, ils l'ont bien prouvé dans la guerre de 1833 à 1839; mais ils veulent marcher de leur plein gré et non de force. Ils invoquent leurs privi-

lèges, leur antipathie pour servir ceux qui nouent les intrigues de Madrid, et ils se disposent à s'opposer énergiquement à la quinta. On redoute de prochains malheurs.

Un journal anglais, le Daily-News, annonce que le général Espartero partira de Londres le 28 courant pour Bruxelles, et que de là il se rendra à Madrid avec sa famille.

Le Gérant responsable, H. MURAT.

SPECTACLE. Près le pont Lafayette, cours Bourbon, M. ADRIEN, jaloux de répondre à la bienveillance du public et aux applaudissements qui lui sont prodigués, continue de donner les dimanches, lundi, mardi, mercredi et jeudi, une représentation aussi variée qu'agréable. — Première partie: Une série de jeux d'adresse par M^{lle} ADRIEN. — Deuxième partie: Expériences de physique et de prestidigitation par M. ADRIEN père. — Troisième partie: Un intermède nouveau. — Quatrième partie: Groupe romain, costumes analogues. — Cinquième partie: Une belle collection de points de vue au moyen du nouveau et intéressant Mégascorama. Ce spectacle étant de la plus grande décence, tout le monde peut y assister sans scrupule.

Nota. — M. ADRIEN, n'ayant pas trouvé un théâtre à sa disposition, a fait construire une loge où tout est disposé pour la commodité des spectateurs.

LA PÂTE PHOSPHORÉE pour détruire les rats, taupes et cafards, se trouve, avec l'Essence phosphorée contre les punaises, les fourmis et leurs œufs, chez LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, n° 46, à Lyon.

La vogue immense que s'est acquise en peu d'années la PÂTE DE GEORGE, pharmacien d'Épinal (Vosges), est fondée sur son efficacité contre les irritations de poitrine, les rhumes et les enrouements. Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 1 f. 25 c. et de 65 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, pharmacien, place de la Préfecture, 46; VERNET, place des Terreaux, 15; et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, pharmacien, place de Foy, 4; Châlons-sur-Saône, FOURCHER-MOSSEL, Grande-Rue; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 56, et Genève (Suisse), ROUZIER.

M. GEORGE a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de sa Pâte pectorale.

Bourse de Paris du 13 septembre 1847.

Les fonds sans exception ont été lourds pendant toute la bourse. Déjà, avant l'ouverture, le 5 0/0 était tombé à 76 f., et il a ouvert au parquet à ce prix. Il est tombé d'abord à 75 95, puis il est remonté à 76 pour retomber à 75 90, cours auquel il a fermé au parquet. Dans la coulisse, il est resté demandé à 75 92 1/2. Les affaires ont eu quelque activité.

Les fonds anglais sont arrivés avec une nouvelle baisse de 1/4 0/0. On a parlé de la faillite d'une des principales maisons de banque de Londres, faillite qui s'élèverait, dit-on, à 15 millions de francs.

CHEMINS DE FER.						
	4 ^e cours.	dernier cours.	4 ^e cours.	dernier cours.	4 ^e cours.	dernier cours.
Trois pour cent		73 93				
Quatre pour cent		»				
Quatre et demi pour cent.		»				
Cinq pour cent		114 70				
Emprunt de 1844		»				
Trois pour cent belge.		»				
Quatre 1/2 p. cent belge.		94				
Cinq pour cent belge		»				
Recepissés Rothschild.		100 70				
Cinq pour cent romain		96 5/4				
Trois pour cent espagnol.		»				
Banque de France		5190				
Banque belge		»				
Caisse Lafitte.		1152 30				
Comptoir Gannon		4040				
Obligations de Paris.		1290				

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 15 septembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQUID.		COUR.		LIQ. PROJ.	
	4 ^e cours.	dernier cours.	4 ^e cours.	dernier cours.	4 ^e cours.	dernier cours.	4 ^e cours.	dernier cours.
Paris à Orléans.	»	»	1162 50	1163 75	1172 50	1166 25	»	»
prime d. 10	»	»	»	»	1187 50	1182 50	»	»
Paris à Rouen.	»	»	920	917 50	918 75	917 50	»	»
prime d. 10	»	»	»	»	925	927 50	»	»
Avignon à Marseille	»	»	552 50	525	552 50	525	»	»
prime d. 10	»	»	»	»	558 75	540	»	»
Orléans à Vierzon.	»	»	550	»	555	550	»	»
prime d. 10	»	»	»	»	556 25	»	»	»
Chemin du Nord	»	»	515 75	515	515	515	»	»
prime d. 10	»	»	»	»	515	517 50	»	»
Paris à Lyon	»	»	575	»	575	570	»	»
prime d. 10	»	»	»	»	»	»	»	»
Mines de la Loire.	590	»	570	402 50	580	400	»	»
prime d. 10	»	»	400	377 50	390	392 50	»	»

LYON. — Imprimerie de BOURSY FILS, rue Poulallerie, 49.

Etude de M^e Berrod, notaire, rue de la Cage, 42.

A VENDRE pour cause de maladie, un bon fonds de café-restaurant.

S'adresser audit M^e Berrod, notaire. (1004)

Etude de M^e Ferrouillat, notaire à Lyon.

A VENDRE OU A LOUER EN TOTALITÉ,

UNE MAISON
et un petit jardin.

Situés sur la commune de la Croix-Rouge, cours d'Herbouville, 23.

Cette propriété, consacrée depuis bien des années à un atelier de teinture, est spécialement disposée pour cette industrie. On pourrait céder avec le local le matériel nécessaire à son exploitation.

S'adresser, pour visiter la propriété, à M. Carra, demeurant à Lyon, place de la Miséricorde, 42;

Et pour traiter, soit audit M. Carra, soit à M^e Ferrouillat, notaire à Lyon, rue du Bât-d'Argent, 40. (6218)

A VENDRE pour cause de cessation de commerce, une fabrique d'eaux minérales.

S'adresser, pour les renseignements, chez MM. Gillon, rue Buisson, 7, à Lyon. (1006)

ON DEMANDE un associé qui apporterait petit commerce qui est en pleine activité; il rapporte moitié bénéfice.

S'adresser rue Bourghelanin, 48, au 1^{er}. (1005)

A LOUER tout de suite, place du Collège, 4 et 6, vastes magasins avec appartements au premier étage.

S'y adresser.

Vaste entrepôt à la Guillotière, rue des Passants.

A VENDRE tout de suite, aux Massues, rue Lagarde, n° 16, une jolie maison de campagne d'agrément, composée de cinq pièces au rez-de-chaussée et huit pièces au premier étage fraîchement décorées et agencées, avec cave, cellier, pressoir, écurie et remise, salle de billard, salle d'ombrage, bosquets et charmilles, réservoir et citerne. Au devant de la maison se trouvent deux terrasses où l'on jouit d'une vue magnifique et très étendue. La contenance totale est d'environ 110 ares.

S'y adresser. (2403)

ASSOCIATION.

On disposerait de ce titre de 25 à 30,000 f. pour un commerce industriel offrant toute garantie et de bons bénéfices.—S'adresser franco à M. Verset, rue Bât-d'Argent, 12. (1020)

A louer présentement,

Rue Saint-Dominique, n° 16, à Lyon,

(MAISON DE L'ANCIEN HOTEL DU COMMERCE)

Un magasin au rez-de-chaussée et vastes appartements aux 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e étages, avec écuries et remises. La maison est entièrement restaurée et décorée, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

S'y adresser, de dix à deux heures. (6473)

Avis aux Amateurs des bonnes Boissons.

Le sieur Viollet, cafetier, rue Imbert-Colomès, devient propriétaire le 20 courant du **CAFÉ DE PARIS**, situé à Vaise, port Mouton, au bout du pont neuf. Le sieur Viollet fait ses paiements le 5 octobre 1847. S'il y a des réclamations, s'y adresser. (1019)

IL A ÉTÉ PERDU dimanche soir un chien d'arrêt, poil ras noir, marqué de feu aux yeux, au museau et aux quatre pattes. Il répond au nom d'Hector.

Récompense à celui qui en donnera des nouvelles au Magasin de Librairie, grande rue Mercière, n° 16. (2412)

AVIS. Le propriétaire des Bains de la gare Mercière a l'honneur de prévenir le public que la percée pour la rue Centrale n'atteindra nullement son établissement de Bains, qui ne sera pas fermé, et dont le service ne sera pas interrompu pendant les démolitions. (2401)

AVIS. M. Jean Kulemkamp a l'honneur de prévenir MM. les amateurs qu'il arrivera le 19 du courant à Lyon, hôtel de Provence, avec un assortiment de **CHEVAUX DE LUXE**. (1014)

CHEVAUX DE LUXE

MM. BOUTOUX et ROGIE frères ont l'honneur de prévenir MM. les amateurs que, du 16 au 20 courant, ils recevront, en plusieurs convois, 50 che-

vaux de luxe, soit en chevaux de selle, soit en carrossiers.

Leur domicile est fixé rue des Passants, n° 12, à la Guillotière. (1018)

PONT DE BEAUCAIRE.

MM. les actionnaires sont prévenus que le dividende semestriel échu le 1^{er} septembre dernier sera payable, à partir du 13 de ce mois, chez MM. Bontoux, Delahante et Co, banquiers, n° 49, port Saint-Clair, à Lyon. (2411)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M^{lle} Dupré, tapissière, est actuellement rue de Bourbon, 27, à l'entresol. Elle se charge de la confection des décors des appartements, tels que housses, coussins, tapis, rideaux, tentures, etc. (972)

SIROP PILENTERIQUE

contre LES IRRITATION ET LES PHLEGMASIES DES VOIES URINAIRES

CONSILLÉ ET PRÉPARÉ

Par M. DOUCHU,

Maître en pharmacie et Docteur-Médecin,

Rue Saint-Jean, 48.

Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, le toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite.

Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 3 f.; 6 flacons, 15 f. (Affranchir.) (5528)